

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le quinze du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 09/12/2015

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

**AMENAGEMENT D'UN LOCAL
DE RANGEMENT**

PLAN DE FINANCEMENT

Présents : MM. A.ALBERTINI - L. ANDREANI - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - J.EMMANUELLI – ML. GUERINI -. P. GUGLIELMACCI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI -- E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – F. SEVEON – E.SUZZONI - P.SIMEONI représenté par R.SANROMA.

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - A. FALCUCCI - J. LUCIANI - E. MUNIER - R. POIRON – G. SELLIER -.

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON - D. ANDREANI à L. ANDREANI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI - P. GUIDONI à E. ORSINI - N. MARIANI à J. PAOLINI – JM. NOBILI à JB. CECCALDI - R. SANTELLI à D. BICCHIERAY - JM. SEITE à F. MARCHETTI.

Secrétaire : ML. GUERINI

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un espace de rangement et de stockage du matériel situé sur la façade Est du complexe sportif afin de libérer l'espace de la halle multisports bientôt en travaux, largement occupé jusqu'à présent.

Le permis de construire relatif à cet aménagement a été délivré récemment.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces achats est estimée à 81 992 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 65 593 €

CCCB autofinancement : 20%, soit 16 398 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE cet exposé,

ADOpte le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80 %, soit un montant de 65 593 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 81 992 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
DIT que la Communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

02B-242020105-20151215-47-2015-DE
AUTORISE le Président à lancer et engager les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015

Fait et délibéré, le 15 décembre 2015

Pour copie conforme

Le Président

